



Communiqué de Presse : Réouverture des complexes aquatiques

Le Premier ministre a annoncé le jeudi 28 mai 2020 la possibilité de la réouverture des piscines dès le 2 juin, ce dont nous nous réjouissons pour les habitants de notre territoire.

Toutefois cette annonce va bien au-delà de celle du Ministère des Sports qui souhaitait mettre en place 20 sites tests pour évaluer l'impact des mesures sanitaires nécessaires. Cette annonce a pris de court les collectivités qui étaient en train de finaliser leur protocole de reprise d'activité en fonction des recommandations attendues de cette phase préalable.

La réouverture des piscines ne pourra réglementairement se faire qu'une fois les tests et inspections sanitaires, indispensables, réalisés par l'Agence Régionale de la Santé et les résultats de ces derniers connus.

Le Ministère des Sports recommande aussi la mise en place de gestes barrières, de mesures particulières d'hygiène et de distanciation sociale dans les piscines et plus encore dans les vestiaires. Ces adaptations nécessaires à la situation actuelle ont été préparées et anticipées. Elles impacteront, pour autant, nécessairement le fonctionnement habituel des établissements et de leurs espaces.

L'ouverture de nos complexes reste donc soumise, en tout état de cause, à une autorisation sanitaire émanant de l'Etat et à la bonne application de mesures exceptionnelles pour la santé de tous.

Nous espérons ainsi pouvoir vous offrir en toute sécurité cette activité d'ici à la fin du mois de juin.

Les Présidents

Jean-Marie Carré

Alexandre de Montesquiou